

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Au 1 Moulin des Planches

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 9 mai 2023 de la société Ginger CEBTP 117 Route de Nexon 87000 LIMOGES concernant les travaux sur la voie communale Le Moulin des Planches à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux sur la voie Le Moulin des Planches à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera réduite sur la portion concernée par les travaux, un alternat manuel sera installé le 22 mai 2023 pendant la durée des travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société Ginger CEBTP conformément à la réglementation en vigueur.

La société Ginger CEBTP devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La société Ginger CEBTP

Fait et arrêté à Bessines, le 9 mai 2023



Andréa BROUILLE